

Conférences gratuites

Démystifier
la pension alimentaire pour enfants

Les aspects légaux
d'une séparation

Veillez consulter notre site web pour obtenir les dates. Réservation requise.

Liens utiles

Éducaloi
www.educaloi.qc.ca

Justice Québec
www.justice.gouv.qc.ca

Barreau du Québec
www.barreau.qc.ca

L'association de médiation
familiale du Québec
www.mediationquebec.ca

L'information contenue dans cette publication est celle qui était valide au moment de son impression. Pour être certain d'obtenir les informations à jour, contactez-nous ou visitez notre site internet au www.chabotavocats.com.

Le contenu de cette brochure est uniquement informatif et n'a pas de valeur légale.

Nos coordonnées

La Prairie
1015 boul. Saint Jean
La Prairie, QC
J5R 2L6
450-659-1717

St-Basile-le-Grand
10, Montée Robert
St-Basile-le-Grand, Qc
J3N 1L7
450-482-1720

www.
chabotavocats
.com

Visitez régulièrement notre site internet afin d'y trouver de l'information à jour en plus de diverses chroniques en droit de la famille et plus encore.



CHABOT

médiateurs
avocats

La médiation familiale, c'est pour vous?



La médiation familiale, c'est pour vous?

Lors d'une séparation ou d'un divorce, la médiation, est une option intéressante qui vous aidera à discuter des différents éléments découlant de votre rupture : temps de vie avec les enfants, responsabilités financières, partage du patrimoine familial et règlement du régime matrimonial.

Le médiateur est une personne impartiale qui voit à ce que la médiation se déroule de façon équitable et éclairée.

La médiation familiale est un service accessible à tous les couples. Que vous soyez mariés, conjoints de fait ou en union civile de même sexe ou de sexe opposé et que vous avez des enfants, vous pouvez bénéficier de ce service. Les couples avec enfants, pour leur part, bénéficient d'un tarif privilégié en plus de 5 heures subventionnées par le ministère de la justice et 2 1/2 heures subventionnées pour procéder à la révision d'un jugement ou d'une entente prise dans le passé.

La première séance en est une d'information pour vous expliquer le déroulement de la médiation et vous éclairer sur la suite de vos démarches.



Les médiateurs

Les médiateurs peuvent provenir de cinq ordres professionnels : avocats, notaires, psychologues, travailleurs sociaux et conseillers en orientation. Si vos questions sont plutôt de nature légale, vous avez tout à gagner à rencontrer un avocat-médiateur. Ce dernier ne prendra aucune décision pour vous. Il guidera plutôt à travers votre séparation en vous expliquant vos droits et obligations tant à l'égard de votre conjoint qu'à l'égard des enfants.

La médiation familiale doit être désirée par les deux conjoints. Les parties doivent participer tous deux à la médiation et donc vous ne pourrez rencontrer le médiateur au préalable lors d'une consultation individuelle sans votre conjoint.

Fin de la médiation

Au terme des séances, vous en serez idéalement arrivé à une entente complète quant aux conséquences de votre rupture. Un résumé de vos ententes sera préparé par le médiateur qui le révisera avec vous et vous le remettra.

Cet écrit est valable entre vous, mais attention : il n'a pas force de jugement. Il serait donc sage de demander à un juriste de faire entériner cette entente par la Cour afin de sceller les engagements pris.

Soyez ouverts à la possibilité de procéder à de la médiation familiale, il pourrait en résulter une grande économie de temps et d'argent.

À propos de nous

CHABOT, prévention et résolution des conflits Inc. possède deux bureaux, à La Prairie et St-Basile-le-Grand, où des médiateurs qualifiés et conviviaux peuvent vous aider à régler les modalités de votre rupture. Vous demeurez en tout temps maîtres de vos décisions.

Le cabinet offre aussi, sous le même toit, des services de médiation en milieu de travail, civile et commerciale.

Si vous désirez plus d'informations à ce sujet, vous pouvez consulter notre site internet à l'adresse suivante :

www.chabotavocats.com

ou communiquer avec nous!

